

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01770

Numéro SIREN : 882 960 651

Nom ou dénomination : 2 PIC AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2020 sous le numéro de dépôt 17630

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/17630

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : 2 PIC AUTO

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 882 960 651

N° gestion : 2020 B 01770

2 PIC AUTO

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL : 1000,00 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 1/3 TRAVERSE DU MOULIN
13400 AUBAGNE**

882 960 651 R.C.S MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01.07.2020

Le 01.07.2020,
À 9 HEURES,

Monsieur DEPICKERE Yan , détenant 100 Actions

Associé de la société 2 PIC AUTO s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur DEPICKERE Yan, préside la séance en qualité de président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion décide de ne pas rémunérer Monsieur DEPICKERE Yan , pendant les 24 premiers mois d'activité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



POUVOIR

Je soussigné Le soussigné : Monsieur DEPICKERE Yan

Demeurant 26 Lotissement Jeanne d'arc 13400 Aubagne

Donne pouvoir, par les présentes à : Mme Blanchard Nora

Adresse de correspondance :

ALTUS CONSULTANTS
278 CHEMIN DE BARBARAOU DOMAINE DE MONTESPIN
13190 ALLAUCH

De, pour moi et en mon nom, signer et déposer partout où besoin sera ma demande.

A Marseille, Le 20/07/2020

J'accepte la procuration
Le Mandataire

J'accepte la procuration



(Faire précéder la signature de la mention "Bon pour pouvoir")

